

Séance plénière

➤ JEUDI 6 DÉCEMBRE 2012 APRÈS-MIDI (0118)

PROJET ET PROPOSITIONS DE LOI

1. Projet de loi contenant le deuxième ajustement du Budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2012, n^{os} 2471/1 à 4.

Le projet de loi n° 2471 est adopté par 80 voix contre 40 et 10 abstentions

2. - Proposition de loi (Mme Sonja Becq, MM. Raf Terwingen et Stefaan Van Hecke, Mmes Juliette Boulet et Kristien Van Vaerenbergh, M. Christian Brotcorne et Mme Sabien Lahaye-Battheu) portant diverses dispositions relatives à la réduction de la charge de travail et à la poursuite de l'informatisation au sein de la justice, n^{os} 1804/1 à 17
- Proposition de loi (Mme Sonja Becq) supprimant la fonction de dépositaire central des protêts confiée à la Banque nationale de Belgique, n^{os} 1922/1 à 4.

Cette proposition de loi vise à instaurer une série de mesures en vue de réduire la charge de travail au sein du SPF Justice et d'en améliorer l'informatisation. Les méthodes de travail obsolètes doivent être supprimées, modernisées ou transformées en des flux d'informations électroniques à destination des banques de données existantes ou à créer.

Les lignes de force de la proposition sont les suivantes:

- réduire de la charge de travail relative aux avis transmis à la Banque Carrefour des Entreprises;
- compléter le registre central des contrats de mariage;
- réduire la charge de travail de l'état civil et procéder à son informatisation;
- informatiser les renonciations aux successions;
- rendre facultative la présence du juge de paix lors de la séance d'adjudication en matière de vente;
- réorganiser les greffes des tribunaux de commerce;
- créer un Service de gestion des informations.

La proposition de loi n° 1804 est adoptée par l'unanimité des 128 voix

La proposition de loi n° 1922 est adoptée par l'unanimité 130 voix

3. Proposition de loi (Mme Ann Vanheste, M. Joseph George, Mme karine Lalieux, M. Willem-Frederik Schiltz et Mmes Liesbeth Van der Auwera et Valérie Warzée-Caverenne) modifiant la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes, pour ce qui est de l'appartenance sexuelle en matière de biens et services et en matière de régimes complémentaires de sécurité sociale, n^{os} 2511/1 à 3.

Cette proposition de loi vise à mettre en conformité la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre la discrimination entre les hommes et les femmes avec, d'une part, l'arrêt C-236/09 du 1er mars 2011 de la Cour de justice de l'Union européenne et, d'autre part, l'arrêt 116/2011 du 30 juin 2011 de notre Cour constitutionnelle.

La proposition de loi n° 2511 est adoptée par 118 voix contre 11

4. Proposition de loi (Mme Sonja Becq, M. Yvan Mayeur, Mme Catherine Fonck, MM. Frank Wilrycx et Jef Van den Bergh et Mmes Leen Dierick et Nahima Lanjri) modifiant l'article 7 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, n^{os} 399/1 à 5.

Cette proposition de loi vise à ouvrir les conseils des CPAS aux ressortissants de l'Union européenne.

Le droit d'être élu membre ou suppléant d'un conseil de l'aide sociale ne sera dès lors plus réservé aux Belges. Il sera étendu aux autres ressortissants de l'Union européenne.

La proposition de loi n° 399 est adoptée par 117 voix contre 11 et 2 abstentions